

DEMANDE D'OUVERTURE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8ter SIMPLIFIE

SECTION

Demande d'ouverture d'une section organisée sur la base d'un dossier de référence:

- approuvé par le Gouvernement de la Communauté française sur avis conforme de la Commission de concertation

- réseau ayant déjà fait l'objet d'une approbation provisoire

Date d'ouverture prévue le : **01 septembre 2001**

1. La présente demande émane du :

(1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française : **Etienne SCHMITZ**
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **I.E.P.S.C.F. – NAMUR**
adresse complète : **Place de l'Ecole des Cadets 6**
5000 NAMUR

Date : **30 mars 2001**

Signature du chef d'établissement de la C.F.

n° de matricule : **9.236.042**
n° de téléphone : **081/22.29.03**
n° de fax : **081/22.85.87**



2. Transmis par le réseau :

- Communauté française Libre confessionnel
 Provincial et communal Libre non confessionnel

3. Intitulé de la section : Employé de services
Classement de la section : Enseignement secondaire supérieur

CODE	71 55 11 S 20 E 1
-------------	--------------------------

4. Unités constitutives de la section (voir verso) :

5. Type de la demande :

- 5.1. Transformation sur la base d'un tableau de concordance
- Passage progressif – non progressif de la (des) section(s) de régime 2
intitulé(s)
..... au régime 1
n°(s) administratif(s) [cf.doc.2] date(s) de fermeture définitive provisoire
 au régime 1
 définitif
- Passage de la section/des UF de régime 1 approuvée(s) à titre provisoire
et qui a (ont) été activées(s) code(s) n°(s).....
.....
n°(s) dossier(s)
n°(s) administratif(s) [cf doc.2]
- 5.2. Programmation

Réservé à l'administration

5. Prend acte

Date

06 JUIN 2001

P.O

Signature:

Le Directeur général adjoint,



J. LAERMANS

Déposé à l'administration par le réseau

en date du : *16-05-01*.....

n° dossier : *208154*.....

50172

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française 0 Libre - confessionnel
- Provincial et comunal 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
 Avenue Herbofim
 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
 Tél. 061/22 46 71

dénomination :
 adresse complète :
 n° de matricule :
 n° de téléphone :

2. Intitulé de la section :

Code : 1.5501.S 20 E1. (3)

..... E.M.P.L.O.Y.E P.E S.E.R.V.I.C.E.S

3. Finalités de la section : repris en annexe n° 1 de ... 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ... 1 pages (2)

5. Classement de la section :

- E.S.I. 0 E.S.t.c. catégorie
- E.S.S. 0 E.S.t.l. catégorie

6. Titre délivré à l'issue de la section.

..... D.I.P.L.Ô.M.E "EMPLOYE DE SERVICES"

7. Unités de formation consécutives de la section : (2)

Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'U.F. déjà approuvée
Techniques d'expression	ESS tr	16.0	
Dactylographie	ESS tr	12.0	723201U21E1
Duchétement de la table	ESS tr	8.0	
Technique de mercat	ESS tr	4.0	
Utilisation d'un logiciel interpr. aut.	ESS tr	6.0	754601U22R1
Eléments de gestion	ESS tr	12.0	
Eléments de droit	ESS tr	12.0	
Stages	E.S.S.tr	18.0 (élèves)	
Epreuve interpr.	E.S.S. qual.	1.0	

- (1) Biffer les mentions inutiles
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration.

EMPLOYE DE SERVICES

Enseignement secondaire supérieur

CODE

71 55 01 S 20 E1

UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION :

Intitulés	Classement des U.F.	Codifications des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Technique d'expression	ESS Tr.	03 55 01 U 21 E1	001		160
Traitement de texte niveau 1	ESS Tr	72 41 01 U 21 E1	701	X	80
Technique de secrétariat	ESS Tr.	72 54 01 U 21 E1	701		40
Éléments de gestion (CG math)	ESS Tr	71 56 01 U 21 E1	701	X	120
Éléments de droit	ESS Tr	71 30 04 U 21 E1	703		120
Dactylographie niveau 1	ESS Tr	72 32 01 U 21 E1	701		120
Utilisation d'un logiciel intégré	ESS Tr	75 46 01 U 22 R1	709		60
Stages d'employé de services	ESS Tr	71 55 12 U 21 E1	701		190
Epreuve intégrée d'employé de services	ESS Tr	71 55 11 U 22 E1	701		10

Guidance		71 55 05 U 21 E1	701	N.N	50
Logiciels comptables professionnels		71 18 08 U 21 E1	701	NON	80
Renforcement en orthographe		03 81 01 U 21 D1	001	NON	40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	900
Nombre de périodes professeur	710

Annexe 1:

Finalités.

Les principales finalités de cette section sont de:

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels;

3° rendre l'élève capable d'assurer des services dans les domaines suivants:

1. Accueil:
 - permettre à l'interlocuteur d'être à l'aise,
 - pouvoir établir des contacts téléphoniques.
2. Comprendre les consignes.
3. Contact vente: écouter, poser les questions pertinentes, consulter.
4. Lire un texte technique ou notice d'utilisation ou bon de commande.
5. Rédiger de courts textes de synthèse.
6. Utiliser des techniques élémentaires en informatique.

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Indépendamment des conditions d'âge requises pour l'accès aux CTSS, est admis comme élève régulier de cette formation :

1. L'étudiant qui réussit les épreuves d'admission définies ci-dessous :

- Langue maternelle

Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice.

- Mathématiques

Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice, dans une orientation d'études comportant au moins quatre périodes hebdomadaires de mathématiques.

L'épreuve portera sur les connaissances nécessaires à l'apprentissage du droit.

- L'épreuve d'admission présentera un caractère diagnostique.

- Pour la préparation de l'épreuve d'admission, le professeur peut se référer aux programmes du Ministère de l'Éducation nationale, Organisation des Études, qui correspondent aux références : 315/98, 7/5086 et 7/5138.

2. L'étudiant au moins titulaire du certificat homologué d'enseignement secondaire inférieur CESI ou du certificat d'une section d'enseignement secondaire inférieur CTSI tertiaire.

MODALITES DE CAPITALISATION

TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme « Employé de Services »